Revue d'études benthamiennes

Revue d'études benthamiennes

11 | 2012
Varia

L'architecture carcérale : des mots et des murs, dir. F. Dieu et P. Mbanzoulou

Anne Brunon-Ernst

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/622
DOI : 10.4000/etudes-benthamiennes.622
ISSN : 1760-7507

Éditeur
Centre Bentham

Référence électronique
Anne Brunon-Ernst, « *L'architecture carcérale : des mots et des murs*, dir. F. Dieu et P. Mbanzoulou », *Revue d'études benthamiennes* [En ligne], 11 | 2012, mis en ligne le 01 octobre 2012, consulté le 20 mai 2021. URL : http://journals.openedition.org/etudes-benthamiennes/622 ; DOI : https://doi.org/10.4000/etudes-benthamiennes.622

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Droits réservés

L'architecture carcérale : des mots et des murs, dir. F. Dieu et P. Mbanzoulou

Anne Brunon-Ernst

RÉFÉRENCE

François Dieu et Paul Mbanzoulou, dirs., *L'architecture carcérale: des mots et des murs*, Toulouse: Editions Privat, 2011. 125 p. ISSN-10 : 2708976184, 24,50 euros

1 *L'architecture carcérale* présente les actes d'un colloque organisé en décembre 2010 à l'occasion du dixième anniversaire de la délocalisation, à Agen, de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). L'ouvrage est illustré de nombreux documents iconographiques provenant du fonds de plans d'architectes et de collections photographiques sur les établissements pénitentiaires conservés au Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) de l'ENAP. Comme l'indique le jeu de mots dans le sous-titre de l'ouvrage 'des mots et des murs', l'argumentation des différentes contributions qui le composent s'ancre dans la pensée de Michel Foucault sur l'enfermement, telle qu'elle est développée dans *Surveiller et punir* (1975) plus particulièrement, mais pas exclusivement. L'ensemble offre une abondante source d'information sur la prison et son architecture depuis le XIXe siècle, à travers l'étude de trois axes : l'utopie, les constructions et les usages pénitentiaires. La richesse de l'ouvrage provient aussi de la diversité des perspectives sur cet objet, diversité sous-tendue par les horizons variés des contributeurs (sociologues, juristes, philosophes, architectes, géographes et membres de l'administration pénitentiaire).

2 La première partie de l'ouvrage, intitulée 'La prison idéale : de l'utopie aux projets', présente les différentes utopies, sources d'inspiration pour les architectes et réformateurs français. Le Panopticon de Jeremy Bentham tient une place de choix dans cette section, et l'analyse de François Boullant rappelle la distinction entre le projet

benthamien du Panoptique et son interprétation stratégique par Michel Foucault, sous le concept de panoptisme. La section décline aussi d'autres influences, en particulier américaines, avec les systèmes auburniens (du nom de la prison d'Auburn à New York) et pennsylvaniens (ou philadelphiens). Hinda Hedhili rappelle que la France hésite jusqu'à la Troisième République entre le système cellulaire et le système de vie en commun, avec un interlude au Second Empire qui préconise le recours aux travaux forcés et qui se double d'un abandon des prisons cellulaires au profit d'une réutilisation des quartiers. Franck Delorme revient sur le renouveau du parc pénitentiaire dans les années 1960-80, en particulier sur les travaux de Guillaume Gillet, qui construit la prison de Fleury-Merogis.

3 La seconde partie de l'ouvrage, intitulée 'La prison réelle : des projets aux constructions', décline les projets de prisons qui ont effectivement vu le jour, comme la prison de Niort (1828-1853) pensée par Pierre-Théophile Segretain, selon un plan panoptique semi-circulaire, et la prison des Baumettes dans les années 1930. Cette section met l'accent sur les contraintes architecturales, immobilières, politiques et financières qui président à la construction ou à la rénovation d'une prison. A ce titre, l'exemple des prisons du Palais de Justice de Paris, présenté par Caroline Soppelsa, est éclairant. L'interaction constante entre domaine public et les acteurs privés est aussi soulignée dans cette seconde partie, en particulier à travers des partenariats public-privé de gestion des prisons (repas, blanchisserie, rénovations, etc.)

4 La troisième partie de l'ouvrage, intitulée 'La prison habitée : des constructions aux usages', se penche, dans deux articles par Laurent Solini et Jean-Charles Basson, et David Scheer, Gilles Chantraine et Olivier Milhaud, sur les prisons pour mineurs, dont la spécificité conduit à envisager d'autres modes d'enfermement. Stéphane Scotto rappelle que la surveillance tant décriée des prisons, sert les besoins de l'institution de contrôler l'espace et de protéger les citoyens, mais aussi de préserver les détenus les plus faibles.

5 L'apport majeur de ces dernières contributions permet de renouveler la réflexion sur la place du regard dans l'univers carcéral. Cette réflexion traverse tout l'ouvrage, des projets à leurs mises en œuvre. Le regard, et son emploi dans un contexte de contrôle et de réforme, naît avec les Lumières et trouve sa plus pure expression dans les travaux de Bentham sur le Panoptique. Ce regard est vu comme le moyen le plus efficace de surveiller, non plus les détenus dans leurs cellules, comme dans le Panoptique, mais les réseaux de communications au sein de la prison (couloirs, salles communes, espaces extérieurs etc.) en particulier avec le plan en radian, qui se généralise petit à petit dans la construction des prisons à partir des années 1830 (à l'exception notable de la prison des Baumettes, dans l'entre-deux guerres) pour atteindre son apogée avec les constructions de Guillaume Gillet (dont Fleury-Merogis est un exemple de ce type de contrôle). Si le regard permet d'accroître l'efficacité de la fonction de surveillance de la prison, la dernière partie de l'ouvrage montre que le regard du surveillant protège aussi le détenu. Dans les prisons pour mineurs, le regard (surveillant, éducateur, pair) se déploie dans un espace commun à foyers multiples. Il force alors le jeune délinquant à modifier son comportement et à se mettre en scène, ce qui complexifie d'autant plus la mission de réinsertion que s'assignent ces institutions. A ce titre, il est dommage que l'ouvrage ne présente pas de résultats statistiques sur les taux de récidives des mineurs passés par ces espaces carcéraux novateurs, où l'architecture est convoquée pour

minimiser l'impression d'enfermement, faciliter la communication entre les pairs et la surveillance des aînés, et gérer la violence que génèrent ces espaces clos.

6 *L'architecture carcérale* est une remarquable contribution à la réflexion sur l'interaction entre architecture et sanction pénale, comme l'indiquent François Dieu et Paul Mbanzoulou dans leur introduction. Cependant, certaines thématiques auraient méritées d'être traitées dans l'ouvrage. La question des influences étrangères sur la prison française du XIXe siècle émaille les contributions, du Panoptique benthamien aux systèmes cellulaires auburniens ou pennsylvaniens. Cependant, les influences contemporaines sur la conception architecturale de la prison et de l'enfermement ne sont pas mentionnées. Quel est l'impact d'expériences telles que le régime ouvert de détention au Danemark, sur la conception juridique, administrative et architecturale française de la sanction pénale ? Si les régimes ouverts et semi-ouverts de détention sont mentionnés, ils ne sont malheureusement pas explorés plus avant. L'ouvrage demeure néanmoins une riche source d'informations et un incontournable pour qui s'intéresse à la question des prisons en France.

AUTEURS

ANNE BRUNON-ERNST

Université Paris 2-Panthéon-Assas et Centre Bentham (IEP, Paris)